



AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT URB-205-22-2025

TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC des Jardins-de-Napierville, **que mercredi, le quatorzième jour du mois de janvier deux mille vingt-six (14-01-2026) à 17h15**, la MRC des Jardins-de-Napierville tiendra une **assemblée publique de consultation** sur le projet de règlement numéro URB-205-22-2025. Ce projet de règlement a pour objet de modifier les limites des affectations Urbaine dans les périmètres urbains des municipalités du Canton de Hemmingford, de Saint-Michel, de Saint-Patrice-de-Sherrington et de Saint-Cyprien-de-Napierville. Toute personne intéressée par le sujet pourra être entendue lors de cette assemblée.

Le projet de règlement numéro URB-205-22-2025 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur (Règlement URB-205) de la MRC des Jardins-de-Napierville ainsi que le document sur la nature des modifications envisagées ont été adoptés par résolution du Conseil le 26 novembre 2025, lors d'une séance ordinaire.

Le projet de règlement numéro URB-205-22-2025 sera disponible pour consultation au bureau de chacune des municipalités locales, au bureau de la MRC, situé au 1767 Principale Saint-Michel, ainsi que sur le site internet www.mrcjdn.ca.

Dans les six (6) mois de l'entrée en vigueur du règlement, toutes les municipalités de la MRC des Jardins-de-Napierville devront adopter tout règlement de concordance requis pour tenir compte de la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé.

Lors de la séance ordinaire du 14 janvier 2026 à compter de 17h15, le Règlement URB-205-19-2025 sera soumis au Conseil pour adoption.

Prendre note que l'avis public publié le 27 novembre 2025 à cet effet est caduque et remplacé par le présent avis.

Donné à Saint-Michel, ce 12e jour du mois de décembre 2025.

Amélie Latendresse
Directrice générale et
Greffière-trésorière